

**CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, SOCIAL, ECONOMIQUE ET
LEGISLATIF DE LA RELATION D'AIDE AUX ENFANTS,
ADOLESCENTS ET PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION
D'ABANDON EN FRANCE, ITALIE, ROUMANIE, GRÈCE,
SLOVÉNIE, LETTONIE ET NORVÈGE ¹**

**(DEMOGRAPHIC, SOCIAL, ECONOMIC AND LEGAL CONTEXTS OF
HELPING RELATIONSHIP FOR ABANDONED CHILDREN,
ADOLESCENTS AND ELDERLY PEOPLE IN FRANCE, ITALY, ROMANIA,
GREECE, SLOVENIA, LATVIA AND NORWAY)**

Conțiu Tiberiu ȘOITU²

Rezumat: Toate țările din Uniunea Europeană se confruntă astăzi, într-un număr tot mai mare, cu situații de abandon. Acestea sunt situații care afectează toate vârstele, în special copiii mici, adolescenții și persoanele în vârstă. Cei care lucrează cu aceste grupuri țintă sunt, în parte, voluntarii sau angajații fără calificare adecvată, bazându-se mai mult pe practică intuitivă decât pe un adevărat know-how. Numărul acestora este, de asemenea, insuficient. Programele de formare nu iau suficient în considerare situațiile specifice legate de abandon. Pentru a ne asigura că toate persoanele sunt abordate cu demnitate, este necesar să se dezvolte și/sau consolideze (calitativ și cantitativ), o relație de ajutor cu aceste populații diferite. Acesta este obiectivul general al proiectului, iar în prezentul articol aducem argumente în acest sens.

Cuvinte cheie: situații de abandon, copii, adolescenți, vârstnici, relație de ajutor

Abstract: All European Union countries face today, in growing numbers, the situation of abandonment. These are situations that affect all ages, especially young children, adolescents and elderly. Those who work with these target groups are, in part, volunteers or employees without proper training, relying more on practice than on a real intuitive know-how. Their number is also insufficient. Training programs do not take sufficient account of specific situations of abandonment. To ensure that all persons are dealt with dignity, it is necessary to develop and / or strengthen (qualitative and quantitative), a helpful relationship with these

¹ Cet etude a été réalisée dans le cadre de projet de transfert Leonardo da Vinci «Relais Plus» - 2009-1-GRI-LEO 05-01855.

² Department of Sociology and Social Work, Faculty of Philosophy and Social-Political Sciences, "Alexandru Ioan Cuza" University of Iasi, B-dul Carol I, 11, Iasi 700506, Romania; soitucontiu@yahoo.com.

different populations. This is the objective of the *Relais Plus* project, and the article argues in this regard.

Key words: Abandonment, children, adolescents, elderly, helping relationship

Resumé: Tous les pays de l'Union Européenne ont à faire face aujourd'hui à une augmentation constante du nombre de situations d'abandon. Situations qui concernent tous les âges de la vie, en particulier petite enfance, adolescence et personnes âgées. Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour partie, des bénévoles ou des salariés sans véritable qualification, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un véritable savoir-faire. Leur nombre est en outre insuffisant. Les programmes de formation ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités liées aux situations d'abandon. Pour garantir à tous les droits de vivre dans la dignité, il est nécessaire de développer et/ou de consolider (qualitativement et quantitativement) une relation d'aide auprès de ces différentes populations. Celui-ci est l'objectif général du projet Relais Plus.

Mots clé: abandon, enfants, adolescents, personnes âgées, relation d'aide

1. Le Projet *Relais Plus*

Le projet Relais Plus est né d'un triple constat. Si le besoin est commun aux pays de l'Union Européenne, les contextes et causes des situations d'abandon sont divers et complexes (problèmes politiques, socio-économiques, tissu familial social et culturel qui se défait et qui n'est pas la seule exclusivité des pays «pauvres»). Pour pouvoir répondre à ce besoin il convient, par la formation, de professionnaliser des travailleurs sociaux qui assurent déjà une relation d'aide et d'augmenter leur nombre en favorisant l'accès à ces métiers pour certains demandeurs d'emploi ayant le profil requis. Pour cela, il existe déjà des outils et programmes de formation aux métiers de la relation d'aide qui ont été conçus en France, Italie et Roumanie dans le cadre du projet Leonardo da Vinci RELAIS n° F/01/B/P/PP/118049.

1.1. L'objectif

L'objectif spécifique du projet consiste à opérer un transfert des productions du projet RELAIS dans 3 autres pays (Grèce, Slovénie et Lettonie) en tenant compte de leurs spécificités en matière de lutte contre l'exclusion et de développement d'une «relation d'aide», avec un nouvel éclairage norvégien et une évaluation externe allemande.

Le projet permet d'élaborer un corpus d'outils d'ingénierie de formation et des programmes de formation de références européennes. Ce corpus sera disponible en 5 langues (français, roumain, grec, slovène et lettone) sous forme d'imprimés, d'un film DVD et d'un CDROM, et pour certaines productions en 7 langues (anglais et allemand, en plus des 5 citées auparavant). Il est destiné aux organismes de formation et plus largement aux structures et personnels concernés par le secteur sanitaire et social.

1.2. Les publics et les secteurs cibles. Les notions „abandon” et „relation d’aide”

Les publics visés par le projet RELAIS PLUS sont les personnes en situation d’abandon (enfants, adolescents, personnes âgées) en Europe et plus particulièrement dans les 7 pays partenaires du projet.

La notion «d’abandon» doit être définie en fonction du public concerné. Les définitions retenues par les partenaires sont les suivantes:

- Pour les jeunes il peut s’agir: des orphelins, des jeunes retirés de leur famille pour des raisons de maltraitance ou de carence d’éducation, des jeunes rejetés par leur famille. Les tranches d’âge retenues sont: 0 à 14 ans pour les enfants et 14 à 18 ans pour les adolescents.
- Pour les personnes âgées (de plus de 65 ans), il peut s’agir: des personnes dépendantes délaissées par leur famille ou sans famille pour lesquelles la maladie et/ou la vieillesse, et/ou la pauvreté ne permettent plus de vivre en autonomie ou des personnes marginalisées, et/ou exclues de la vie sociale

Les secteurs cibles du projet RELAIS PLUS sont les suivants:

- le secteur de la santé et du travail social et plus particulièrement les entreprises sociales (les travailleurs sociaux ayant en charge les publics en situation d’abandon),
- le secteur de l’éducation et de la formation,
- le secteur des services à la personne dont le taux de croissance des emplois d’une année sur l’autre est de 6% en Europe.

Les utilisateurs finaux des résultats dans les pays partenaires du projet et plus généralement en Europe seront:

- les organismes de formation (formateurs)
- les établissements scolaires et universitaires (enseignants)
- les institutions de type emploi et formation (conseillers, analystes et décideurs)
- les entreprises sociales (les travailleurs sociaux ayant en charge les publics en situation d’abandon et qui bénéficieront d’un perfectionnement professionnel)
- les fédérations d’employeurs
- les organisations représentatives des salariés pour juger des évolutions de contenus et modalités d’activités
- les demandeurs d’emploi, jeunes et adultes, qui pourront être formés aux métiers de travailleurs sociaux en charge des publics ciblés. Leur profil sera déterminé à partir des référentiels métiers et formations qui seront adaptés et transférés au cours du projet

Par «**relation d’aide**» il convient d’entendre dans le projet RELAIS PLUS une relation dans laquelle l’un des deux protagonistes au moins cherche à favoriser chez

l'autre la croissance, le développement, la maturité, un meilleur fonctionnement et une plus grande capacité à affronter la vie en toute autonomie, dans le cadre d'une politique européenne de défense des droits des personnes, de soutien et de protection face à des situations multiples d'abandon.

Ces personnes jeunes ou adultes ont besoin d'un soutien moral, affectif, psychologique, médical, logistique, financier, juridique, dans lequel s'inscrit une relation d'aide.

Si le besoin est commun aux pays de l'Union Européenne, les contextes et causes des situations d'abandon sont divers et complexes (problèmes politiques – socio-économiques – tissu familial, social et culturel qui se défait et qui n'est pas la seule exclusivité des pays «pauvres».

Les définitions retenues par les partenaires ne recouvrent pas une même réalité dans les différents pays d'Europe, ceci pour des raisons sociopolitiques et culturelles. Le degré d'insertion de ces différents publics en situation d'abandon et le niveau de leur prise en charge ne sont pas les mêmes. Ce qui distingue les professionnels du social en Europe c'est, justement, le type de relation qu'ils entretiennent avec les personnes en difficultés en fonction des politiques impulsées par les pays respectifs. Le regard anglo-saxon privilégie le concept de prévenance sur celui de prévention et d'accompagnement collectif sur celui de l'accompagnement individuel.

2. Contexte démographique, social, économique et législatif

Entre les réalités étudiées dans le projet Relais et celles analysées par Relais Plus il y a des différences significatives ayant plusieurs causes:

- Les modifications produites pendant une période de 7-8 ans au niveau européen: des modifications démographiques, sociales, législatives et – pendant les dernières années – économiques;
- Les modifications produites pendant une période de 7-8 ans dans les pays qui ont fait partie de Relais (France, Italie, Roumanie);
- La modification du statut, ayant de sérieuses implications sociales, économiques et surtout législatives produites en Roumanie (un pays candidat pour l'adhésion à l'Union Européenne en 2003, membre de l'Union Européenne depuis 2007);
- L'extension de l'analyse à d'autres pays, dans le cadre de Relais Plus: Grèce, Slovénie, Lettonie et l'introduction d'une présentation de l'expérience de Norvège.

2. 1. Cadre européen de la protection sociale

Pendant la période analysée, il y a eu des modifications pas seulement au niveau des pays analysés dans les projets Relais, mais aussi au niveau global. Dans les pages ci-dessous, on restreint l'analyse seulement au contexte des 27 pays membres de l'Union Européennes.

En novembre 2007, la Commission des Communautés Européennes a offert une première image d'ensemble des réalités sociales en base du bilan de la réalité sociale en cours de développement. Elle a remarqué le fait que les sociétés européennes sont en cours de changement rapide, des changements profonds dans les domaines économique et social. Ces modifications sont déterminées par des forces externes fortes, comme par exemple la globalisation et les changements climatiques, mais aussi des forces internes, comme les évolutions démographiques et sociales.

Plusieurs problèmes ont été définis comme résultat, dont on a retenu quelques uns qui sont plus près du thème de notre analyse³:

- Les jeunes ne peuvent pas obtenir le meilleur début dans leur vie: malgré le fait que les jeunes et les enfants de l'Union Européenne réjouissent à présent d'une multitude d'opportunités, ils se trouvent dans une situation extrêmement fragile. En 2005, 19% des enfants ont été exposés au risque de la pauvreté dans l'Union Européenne, comparé au 16% de la population totale d'UE. Dans le cas de ceux abandonnés, même dans l'absence des données empiriques concrètes, on peut deviner un pourcent beaucoup plus grand.

- L'Union Européen n'a pas trouvé une réponse pour la provocation démographique et de santé: grâce aux meilleures conditions de santé et de travail, un pourcent toujours plus grand d'européens réjouissent maintenant des vies saines et plus longues, et d'une période de retraite plus longue et plus active. Malgré la migration de tiers pays, la population totale de l'Union Européenne se réduira et elle vieillira constamment. Par conséquent, assurer la durabilité des pensions représente une provocation cruciale pour le futur social et pour les systèmes nationaux de protection.

- L'exclusion sociale persiste en plusieurs parties des sociétés européennes: les chances de vie ne sont pas distribuées de la même manière dans les pays européens aujourd'hui. L'accès égal à l'emploi, l'enseignement au long de la vie, les services d'assistance médicale et sociale varient significativement dans l'Union Européenne.

- Les politiques et les instruments de l'UE doivent être mobilisés pour pouvoir répondre aux nouvelles réalités sociales: Beaucoup d'autres politiques que l'occupation de la force de travail, comme par exemple celles de l'environnement, la politique macroéconomique, la politique du marché interne, éducationnel ou de recherche, ont un impact social majeur. Comme réponse aux nouvelles réalités sociales, qui ont plusieurs facettes et qui sont plus complexes, la provocation consiste

³ Commission Staff Working Document *Accompanying The Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions - Renewed social agenda: Opportunities, access and solidarity in 21st century Europe*, Brussels, SEC(2008) 2157, pp.3-4

de reprendre et harmoniser toutes les politiques pertinentes et des instruments qui sont à la disposition de l'UE pour soutenir et compléter les activités des États membres.

Comme réponses aux problèmes qui viennent d'être mentionnés, l'Union Européenne devrait viser une meilleure prospérité et qualité de la vie des citoyens européens, en respectant en même temps le principe de la subsidiarité et de la proportionnalité par:

- de meilleures chances de vie pour les jeunes;
- la promotion de nouvelles compétences pour de nouveaux emplois, de nouvelles carrières et une meilleure occupation de la force de travail;
- créer le cadre pour des vies plus longues et plus saines;
- combattre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- continuer de promouvoir l'égalité des sexes et l'égalité de chances;
- brièvement exposer l'agenda international pour la promotion des valeurs européennes;
- assurer le mixe de politiques adéquates et agrandir l'efficacité des instruments de l'Union Européenne.

Les objectifs mentionnés ci-dessus se retrouvent aussi en autres documents (politiques et stratégies) de l'UE, et surtout dans la Stratégie de Lisbonne, la Stratégie de développement durable et la Stratégie pour le marché unique.

De plus, l'année 2010 a été déclarée l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à partir d'une série d'observations, dont on mentionne:

- La pauvreté est une réalité de presque 80 millions de personnes dans l'Union Européenne. 19 millions d'entre eux sont des enfants.
- Les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes employées pour des contrats précaires, les migrants et les personnes appartenant aux minorités ethniques sont plus exposées au risque de pauvreté⁴.

2.2. La protection de l'enfant et de l'adolescent

Il n'y a pas deux systèmes de protection de l'enfant identiques au niveau européen⁵. Ceci est principalement à cause des différences historiques des structures des soins des enfants. La diversité présente plusieurs scénarios intéressants pour modéliser les facteurs de décision politique mais elle signifie aussi que les comparaisons quantitatives de l'Europe entière sont problématiques et seulement partiellement pertinentes. Un aspect-clé de la politique européenne concernant les soins accordés aux enfants est représenté par le degré d'harmonisation dans le domaine des services de soins accordés aux enfants dans l'Union Européenne. Les arguments en faveur d'une

4 European Commission, Direction General Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, Task Force European Year 2010; 2010againstpoverty@ec.europa.eu

⁵ Blackburn, Philip, *Childcare services in the EU - what future?*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2006; p.2

harmonisation prétendent de promouvoir l'égalité pour les enfants, pour les parents et pour les travailleurs qui soignent les enfants. A présent, il y a certaines barrières d'harmonisation à cause des différences entre les systèmes de soins et de protection des enfants dans les États membres, y inclus: les types de soin pour les enfants; les accords de financement; les qualifications, la formation, les revenus, les bénéfices et l'occupation de la force de travail des services de protection des enfants.

Les domaines avec du potentiel pour l'harmonisation des services de soins accordés aux enfants dans l'Union Européenne pourraient inclure (Blackburn, 2006: 16-18):

- l'occupation de la force de travail – y inclus des droits et des indemnités de maternité / paternité;
- des stimulants fiscaux pour les parents (aides / crédits / exonérations d'impôt);
- le règlement de certains standards de qualité;
- les taux de la pauvreté;
- les qualifications et l'État, la formation, aussi bien que les revenus du personnel qui soigne les enfants;
- la collecte des données concernant la protection des enfants et l'analyse statistique.

Il y a des variations considérables dans les domaines énumérés ci-dessous: certaines d'entre eux, par exemple, seraient plus difficiles à harmoniser que d'autres. Les premiers trois auraient besoin de la législation primaire. La réforme et la restructuration des marchés de la force de travail soignant les enfants auraient besoin d'un niveau massif d'investissements dans certains pays membres pour que leurs systèmes de soins pour les enfants atteignent les standards des pays ayant les plus hauts niveaux d'investissements par habitant dans la force de travail de la protection des enfants. L'assurance de la standardisation dans la collection et l'analyse des statistiques sur les soins des enfants semblent être le domaine qui reçoit plus d'attention à présent.

2.3. La protection de la personne âgée

Le vieillissement de la population combiné avec la baisse des taux de la natalité représente une provocation majeure de point de vue économique, budgétaire et social. En absence des changements institutionnels et des politiques, on prévoit que les tendances démographiques vont transformer d'une manière considérable nos sociétés, en affectant la solidarité entre les générations et en imposant de nouvelles conditions aux générations prochaines. Ces tendances auront un impact fort sur l'agrandissement potentiel et elles causeront une croissance dramatique des dépenses publiques, pas seulement des dépenses pour les pensions et pour la santé, mais aussi des dépenses du domaine de l'infrastructure, des maisons et de l'éducation.

Le Conseil Européen a admis plusieurs fois la nécessité de gérer le problème de l'impact du vieillissement de la population sur les modèles sociaux européens. La

provocation au niveau des politiques est vaste, y inclus le débat continu sur la modernisation des systèmes de protection sociale et le prolongement de la vie active, à la suite du Sommet de Hampton Court d'octobre 2005, la Stratégie de Lisbonne renouvelée, la nouvelle stratégie de développement durable de l'Union Européenne et la politique intégrée du domaine des changements climatiques et de l'énergie, le méthode ouvert de coordination en matière de pensions, santé et soins à long terme et une stratégie pour la jeunesse, aussi bine que le progrès dans la direction des finances publiques durables dans le contexte du Pacte de stabilité et de développement.

Les données de la dernière décennie de la Commission pour la démographie soulignent la triple provocation avec laquelle se confronte l'Europe: la retraite de la génération «baby boom», l'augmentation de l'espoir de vie et le baissement du taux de la natalité. Chacune de ces trois provocations affecte le rapport de dépendance entre la population active et les pensionnaires.

Conformément aux meilleures estimations faites par le Comité de politique économique, jusqu'à 2030, les dépenses publiques liées au vieillissement de la population pour les pensions, la santé et les soins au terme long ont un pronostique d'augmentation de 17,9% du PIB en 2005 à 20,4% en UE25 et 20,7% en UE15. Il y aura une autre augmentation par 1,8% jusqu'à 2050.

3. Données statistiques

Les données statistiques présentées ci-dessous résultent – par des raisons d'homogénéité de la méthodologie du recueil des informations et du rapport – d'une source unique: Eurostat. On présente des données concernant tous les sept pays qui ont participé aux projets Relais, ainsi que les moyennes ou les sommes pour les 27 pays de l'Union Européenne. Les définitions des indicateurs rapportés (présentées comme notes en marge) appartiennent à l' Eurostat. Les données présentées sont celles disponibles sur le site d' Eurostat⁶ en septembre 2010.

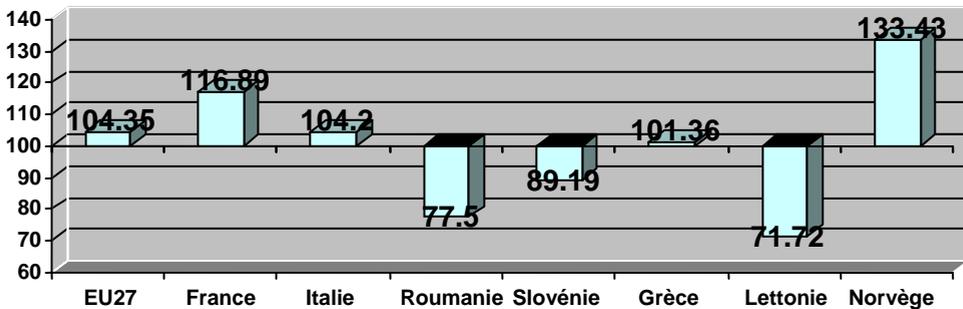
⁶ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home>

Tableau 1. Population totale

Année rapport	Pays / aire de rapport							
	EU27	France	Italie	Roumanie	Slovénie	Grèce	Lettonie	Norvège
2002	484636747	61424036	56993742	21833483	1994026	10968708	2345768	4524066
% de la population EU 27	100	12.6	11.8	4.5	0.4	2.3	0.5	
2007	495270075	63623209	59131287	21565119	2010377	11171740	2281305	4681134
% de la pop. EU 27	100	12.7	11.9	4.4	0.4	2.3	0.5	
2010	501064212	64713762	60340328	21462186	2046976	11295002	2248374	4858199
2020⁷	513837632	65606558	61420962	20833786	2058003	11555829	2151445	5177999
2030	519942079	67982012	61868177	20049059	2022872	11573142	2032593	5506470
2040	520102532	69898298	62002045	19160713	1957942	11567156	1912683	5734620
2050	515303488	71044478	61239852	18149247	1878003	11445296	1803536	5897500
2060	505718541	71799625	59389556	16921425	1778573	11117903	1682448	6036769
Evolution 2002-2060 (2002=100 %)	104.35	116.89	104.20	77.50	89.19	101.36	71.72	133.43

Source: Eurostat

⁷ Les projections de la population sont des scénarios du type „qu'est-ce qu'il se passe si” qui ont comme but de fournir des informations concernant la dimension, l'évolution et la structure de la population. Les prévisions Eurostat sont basées sur des hypothèses pour fertilité, mortalité et migration



Graphique 1. Évolution estimée de la population totale 2002-2060 (2002=100%)

La principale constatation de l'analyse comparative de l'évolution de la population totale la représente la distribution très variée. Entre les deux extrêmes (Norvège et Lettonie), la différence d'évolution, pour une durée inférieure à 60 ans, est d'environ 62%.

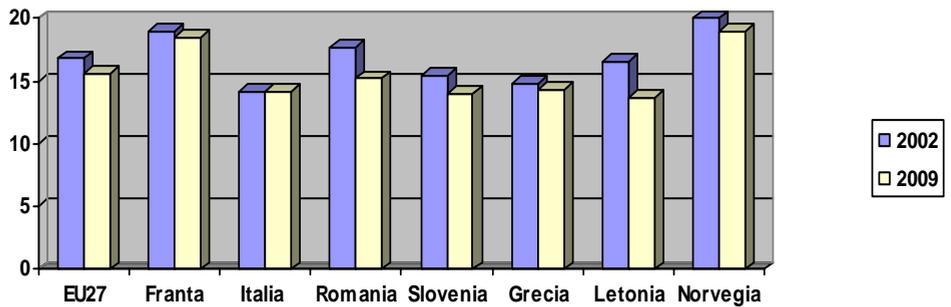
On trouve une partie de l'explication en analysant les données ci-dessous, qui indiquent dans tous les pays de référence une baisse de la proportion de ceux qui ont moins de 14 ans dans l'intervalle 2002-2009.

Tableau 2. Population de 0-14 ans, 65-79 ans et +80 ans comme pourcentage de la population totale, dans 2002 et 2009

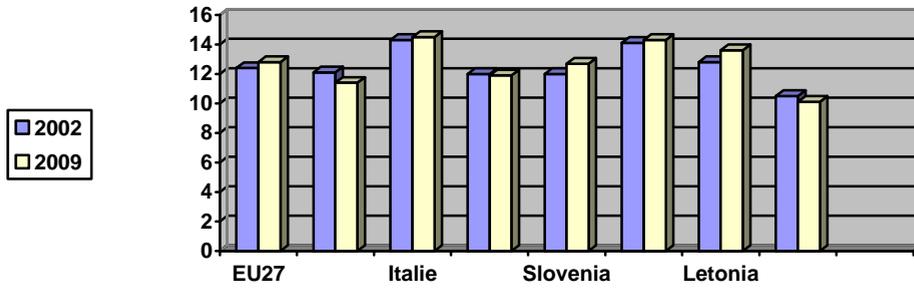
Année rapport	Pays / aire de rapport								
		EU27	France	Italie	Roumanie	Slovénie	Grèce	Lettonie	Norvège
2002 (% de la population totale)	0-14 ans	16.8	19.0	14.2	17.7	15.4	14.8	16.6	20.0
	65-79 ans	12.4	12.1	14.3	12.0	12.0	14.1	12.8	10.5
	80+ ans	3.6	4.0	4.4	2.0	2.5	3.1	2.7	4.5

2009 (% de la popula- tion totale)	0-14 ans	15.6(e ⁸)	18.5	14.1	15.2	14.0	14.3	13.7	19.0
	65-79 ans	12.8 (e)	11.4	14.5	11.9	12.7	14.3	13.6	10.1
	80+ ans	4.5 (e)	5.1	5.6	2.9	3.8	4.4	3.7	4.6

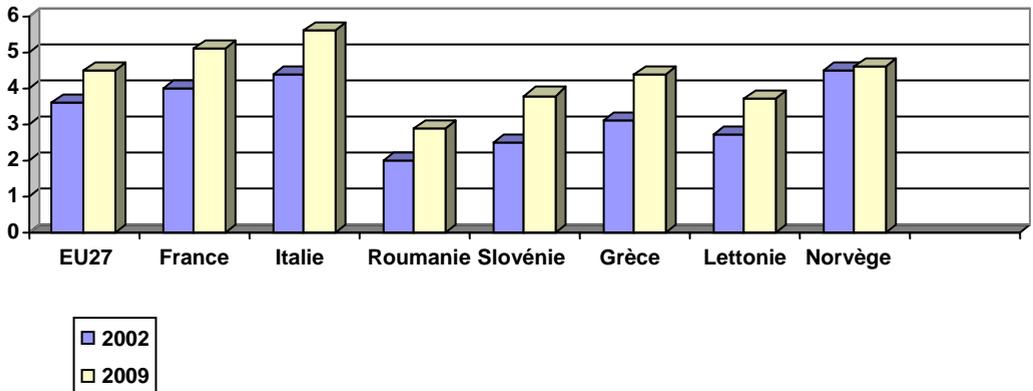
Source: Eurostat



Graphique 2. Evolution de la population de 0-14 ans comme pourcentage de la population totale, dans l'intervalle 2002-2009



Graphique 3. Evolution de la population de 65-79 ans comme pourcentage de la population totale, dans l'intervalle 2002-2009



Graphique 4. Evolution de la population +80 ans comme pourcentage de la population totale, dans l'intervalle 2002-2009

Tableau 3. Population à risque de pauvreté⁹, par catégories d'âge

Année rapport	Pays / aire de rapport								
		EU27	France	Italie	Roumanie	Slovénie	Grèce	Lettonie	Norvège
2008 (% de la population totale)	0-18 ans	20.3	17.4	24.7	32.9	11.6	23.0	24.6	9.6
	65+ ans	18.9	11.1	20.9	26.0	21.3	22.3	51.2	14.7
Taux de remplacement des revenus 2008 ¹⁰		0.5	0.66	0.51	0.49	0.44	0.41	0.3	0.52
Taux de dépendance des personnes âgées ¹¹		25.4	25.2	30.4	21.3	23.3	27.8	24.9	24.1

Source: Eurostat

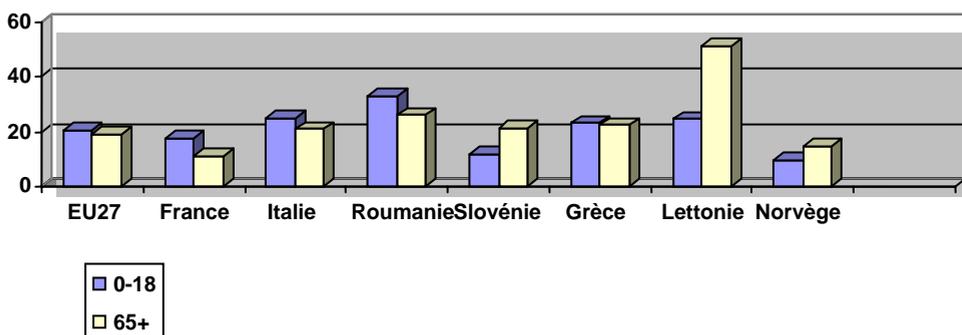
Au niveau de tous les États européens, les catégories d'âge les plus affectées par le risque de la pauvreté sont celles extrêmes (enfants et jeunes, respectivement les personnes du troisième âge). Les données ci-dessus indiquent un risque plus grand dans le cas des mineurs dans quatre des pays (France, Italie, Roumanie, Grèce) et l'un plus accru pour les personnes âgées dans les trois autres, avec une valeur extrêmement levée en Lettonie (51.2%). On doit souligner le fait que le taux rapporté de remplacement des revenus est celui de 2008. Dès l'année suivante, ce taux a abaissé

⁹ Le poids des personnes avec un revenu disponible équivalent, avant les transferts sociaux, sous le seuil du risque de la pauvreté, qui est fixé à 60% de la valeur médiane nationale équivalée au revenu disponible (après les transferts sociaux). La pension pour limite d'âge et les pensions d'héritier sont prises en considération comme revenu avant les transferts, et non comme transferts sociaux.

¹⁰ L'indicateur est défini comme le rapport entre les pensions individuelles moyennes brutes dans la catégorie d'âge de 65-74 par rapport à la médiane du revenu individuel brut de la catégorie d'âge de 50-59, sauf les autres bénéfices sociaux.

¹¹ Cet indicateur est le rapport entre le nombre total de personne d'une âge économiquement inactif (plus de 65 ans), ainsi que le nombre de personnes d'âge actif (15-64 ans).

dans la majorité des pays européens, comme effet de la crise économique. Dans le même temps, le taux de dépendance des personnes âgées prend en calcul la population d'âge actif. Si on rapporte le nombre des retraités à la population occupée sur le marché du travail, les données deviendraient – dans une mesure encore plus grande – alarmantes.



Graphique 5. Population à risque de pauvreté, par catégories d'âge, 2008

Tableau 4. Projections statistiques personnes âgées

Année rapport	Pays / aire de rapport								
		EU27	France	Italie	Roumanie	Slovénie	Grèce	Lettonie	Norvège
2010	Taux de dépendance des personnes âgées	25.9	25.81	30.99	21.34	23.91	28.22	25.17	22.73
	Frais avec les pensions ¹²	10.2	13.5	14	8.4	10.1	11.6	5.1	9.6
2020	Taux de dépendance des personnes âgées	31.05	32.77	35.47	25.67	31.21	32.75	28.08	28.32

¹² L'indicateur inclut les frais avec les pensions publiques, les pensions brutes (c'est-à-dire, avant les impôts et les contributions aux assurances sociales obligatoires) comme pourcentage de PIB. C'est la somme obtenue de l'addition des diverses catégories de prestations de pension, parmi lesquelles les unes (par exemple, les pensions d'invalidité) peuvent être payées aux personnes qui n'ont pas accompli l'âge standard de retraite.

	Frais avec les pensions	10.5	13.6	14.1	8.8	11.1	13.2	5.2	11.5
2030	Taux de dépendance des personnes âgées	38.04	39.02	42.45	30.32	40.83	38.47	34.57	34.32
	Frais avec les pensions	11.4	14.2	14.8	10.4	13.3	17.1	5.9	12.7
2040	Taux de dépendance des personnes âgées	45.36	43.99	54.07	40.75	49.4	48.25	40.72	40.24
	Frais avec les pensions	12.1	14.4	15.6	12.6	16.1	21.4	6.1	13.4
2050	Taux de dépendance des personnes âgées	50.42	44.68	59.24	54	59.4	56.99	51.18	41.43
	Frais avec les pensions	12.3	14.2	14.7	14.8	18.2	24	5.8	13.3
2060	Taux de dépendance des personnes âgées	53.47	45.2	59.32	65.27	62.19	57.12	64.45	43.92
	Frais avec les pensions	12.5	14.0	13.6	15.8	18.6	24.1	5.1	13.6

Source: *Eurostat*

Les projections à long terme ne représentent pas les prévisions, mais elles sont élaborées dans la base de l'hypothèse du maintien des politiques actuelles, en offrant ainsi des informations importantes sur les effets de l'inaction. Les plus récentes projections présentées dans le Rapport concernant le vieillissement de la population du 2009 sont fondées sur les nouvelles projections démographiques de l'Eurostat, publiées en avril 2008.

Les évolutions démographiques diffèrent significativement d'un pays à l'autre, mais selon les projections actuelles la population totale de l'UE restera la même en 2060 comme à ce moment-là, à cause d'une légère croissance du taux de la fertilité dans certains états membres et de certains flux d'immigration plus dynamiques, alors que les projections de 2006 indiquaient une décadence dans le temps.

Cependant, les nouvelles projections démographiques ne diffèrent pas trop du point de vue de la structure de la population et confirment que le taux baissé de la natalité, la croissance de l'espérance de vie et le flux continu de migrants peuvent faire que la population totale de l'UE soit à peu près équivalente comme nombre, mais plus vieille en 2060¹³, fait qui signifie que le rapport actuel de quatre personnes avec âge de travail (parmi 15 et 64 ans) pour chaque personne de plus de 65 ans deviendra seulement de deux à un. La plus grande baisse se produira, conformément aux estimations, dans la période 2015-2035, quand la génération „baby boom” arrivera à la retraite.

4. Phénomènes et procès ayant un impact relevant

De nombreux aspects de contexte démographique, social et économique, qui peuvent avoir un impact très fort sur les catégories vulnérables des enfants, des adolescents et des âgés – et surtout sur les personnes abandonnées – on mentionne les aspects considérés le plus souvent comme ayant une importance maximale:

- Le vieillissement de la population;
- Le baissment de la natalité;
- Migration;
- La crise économique.

4.1. Les provocations à long terme du vieillissement de la population

Un groupe toujours plus grand de personnes âgées est affecté par des problèmes liés à la solitude et au besoin d'être soigné¹⁴. 28% des personnes âgées 70 ans vivent seules déjà et les chiffres augmentent au plus de 40% dans les cas des personnes de plus de 80 ans. Entre un tiers et deux tiers de ceux qui ont plus de 75 ans dépendent déjà d'une certaine forme de soin, qui varie d'un État membre à l'autre. Ceci met de la pression sur la famille étendue, qui ne peut pas être capable de supporter toute seule la responsabilité du soin. La demande des soins augmente, ainsi que les enfants des personnes très âgées (qui ont, eux aussi, plus de 50 ans et moins de frères qui puissent partager la responsabilité des soins) veulent en même temps ou ils sont

¹³ Le rapport démographique de 2008: La satisfaction des besoins sociaux dans une société en cours de vieillissement [SEC (2008) 2911].

¹⁴ Liddle Roger; Lerais Frédéric, *Europe's Social Reality - A Consultation Paper From The Bureau Of European Policy Advisers*, Brussel, 2006; pp.26-27

obligés par des modifications législatives de rester dans l'activité professionnelle jusqu'aux âges plus avancés que ceux d'il y a plusieurs décennies pour améliorer la durabilité des pensions. Un potentiel aspect positive, mais qui amène la nécessité du développement des stratégies, des instruments juridiques et pratiques de la mise en acte, serait représenté par la possibilité de trouver et introduire des schémas de support intergénérationnel qui puissent connecter les besoins de soins des enfants (petits-fils) avec ceux de socialisation des personnes âgées (les grands parents) seuls mais ayant une bonne santé. On peut s'attendre que le modèle culturel et familial traditionnel permette plus facilement l'utilisation d'un modèle pareil dans la moitié du sud de l'Europe.

4.2. Baissement de la natalité

Au delà de l'impact à terme moyen et long sur la pyramide des âges au niveau d'ensemble de la population européenne, le phénomène affectera aussi la structure du système de protection sociale. A l'absence de certains changements qui puissent modifier les tendances surprises par les pronostiques actuels, on peut s'attendre que le public cible ayant une prédilection vers les services sociaux, y inclus ceux adressés aux personnes abandonnées, souffre une mutation de l'enfant (et de la famille) vers la personne âgée.

Eviter cette situation suppose – parmi d'autres choses – repenser l'ensemble de mesures qui puissent encourager l'augmentation de la natalité. Un facteur-clef du baissement de la natalité en Europe a été une forte augmentation dans l'occupation de la force de travail féminine, qui a atteint presque 56% en 2004 pour UE-25, comparé au 51% en 1997¹⁵. La participation de plus en plus grande des femmes dans la force de travail, dans toute l'Europe, a levé le niveau général de l'occupation de la force de travail dans l'économie et, ainsi, elles ont contribué à l'augmentation de la production économique et à la réduction de la pauvreté des enfants. La force de travail féminine est fortement augmentée pour une série de raisons, dont les principales sont les suivantes:

- le désir d'avoir une carrière;
- la nécessité de générer un revenu supplémentaire;
- des pratiques de travail plus flexibles, surtout des programmes de travail flexibles;
- des modifications dans la législation de maternité;
- la préférence pour l'indépendance financière;
- l'augmentation de la disponibilité de soigner les enfants.

¹⁵ Blackburn, Philip, *Childcare services in the EU - what future?*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2006; pp.7-11.

4.3. Migration

Les vagues récentes d'immigrants transforment beaucoup de villes européennes. La population des villes comme Birmingham, Marseille et Malmö inclut plus d'un tiers de minorités ethniques¹⁶. Conformément à l'étude réalisée par l'agence officielle hollandaise de pronostique, la population représentant les «non hollandais natifs» d'Amsterdam et de Rotterdam, qui représentait 6% en 1973, est de 34% à présent et on la prévoit d'atteindre à plus de 50% jusqu'en 2020¹⁷. Beaucoup d'autres communautés d'Europe seront confrontées à cette réalité. L'un des motifs est représenté par le fait qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives à la migration dans l'essai de trouver une solution pour le déséquilibre démographique qui menace la plupart des pays européens. Si les mesures d'encouragement de la natalité n'ont pas le succès prévu, la migration est la seule solution prévisible pour l'amélioration des taux de la dépendance des personnes âgées. Quelles sont les possibles implications sur les systèmes de protection des personnes abandonnées? Avant tout, un public cible multiculturel dans une mesure plus large. Une autre possible évolution peut faire qu'un pourcent significatif des professionnels employés dans les relations d'aide provienne des immigrants.

Ceci pourrait attirer le besoin de dépasser les obstacles produits par:

- Les différences linguistiques,
- Les traditions des relations familiales et intergénérationnelles,
- Les habitudes alimentaires, vestimentaires et de comportement,
- Des systèmes de valeurs et de foies (y inclus religieuses) différents et bien d'autres.

Si le phénomène n'est pas nouveau pour certaines zones européennes, pour d'autres zones – surtout celles de l'Europe d'Est – il peut représenter une provocation inédite, surtout du point de vue culturel. Une possible situation est celle dans laquelle la signification juridique des concepts du domaine (abandon, relation d'aide, support familial et d'autres) ne se retrouve totalement dans celle identifiable dans les approches spécifiques aux certains groupes minoritaires.

4.4. Crise économique

Quel impact a eu la crise économique sur les familles? On en a encore peu de données empiriques. Quand même, il y a certains auteurs¹⁸ qui suggèrent que la crise n'a pas affecté seulement les personnes aux revenus réduits, mais aussi les familles aux revenus moyens. Les familles qui étaient déjà pauvres avant la crise ont été les plus

¹⁶ Buonfino Alessandra *'Immigration and Integration'*, The Young Foundation, London (2006).

¹⁷ Gijsberts Merove *'Ethnic Minorities and Integration'* Social and Cultural Planning Office, The Hague (September 2004).

¹⁸ Gauthier Anne H, *The Impact of the Economic Crisis on Family Policies in the European Union*, Commission Européenne, Bruxelles, 2010

affectées. En certains cas, les familles ont été directement affectées par la perte de l'emploi; en autres cas, elles ont enregistré un déclin dans leur revenu à cause de la réduction du programme de travail et/ou une réduction des revenus. On n'a pas encore des données transnationales concernant ces sujets, mais elles présenteront plus d'intérêt dès qu'elles en deviennent disponibles. Dans le cas où l'une des principales causes invoquées par ceux qui abandonnent leur famille est la pauvreté, il est possible que les données qui mesurent l'incidence du phénomène pendant la crise économique relèvent des surprises. Les réponses préparées par de divers pays à la crise économique ont varié considérablement, partiellement en accord avec leur situation financière. Surtout dans le cas de Roumanie et de Lettonie, où les gouvernements ont choisi d'introduire des réductions sévères dans leur budget et, par conséquent, de prendre de mesure qui ont réduit le niveau de support pour les familles. Si les effets négatifs de la crise peuvent être facilement et longuement rappelés, essayons d'indiquer aussi des modalités d'utiliser la difficile expérience¹⁹:

- La crise a souligné la valeur de la coordination des politiques sociales européennes et elle offre un stimulent de plus pour une exploitation complète de leur potentiel combiné.

- Depuis l'automne de 2008, le Comité Social a développé un système de surveillance de l'impact social de la crise. Les États membres ont fourni de nouvelles informations concernant les nouveaux problèmes sociaux et les mesures de politique sociale et économique. Ces informations ont été collectées, analysées et elles ont été présentées au Conseil. Cet exercice a entraîné aussi une analyse approfondie de la politique sociale spécifique, dans le contexte de la crise, comme par exemple les systèmes de revenus minimums et celui de pensions.

- La nécessité d'une réaction rapide à la crise a déterminé beaucoup d'États membres de consolider leur capacité de détecter les problèmes sociaux et d'identifier la coopération entre les acteurs sociaux et des institutions.

- On a adopté des mesures pour l'amélioration de l'actualité des statistiques sociales.

5. Une tentative d'interprétation pragmatique des politiques et des systèmes de protection sociale: frais réalisés

La tentative de réaliser une comparaison entre les politiques sociales, les systèmes et les pratiques de protection sociale de l'Europe s'avère difficile à cause des nombreux facteurs qui peuvent interférer: sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux, démographiques, et ainsi de suite. Il y a quand même des indicateurs qui peuvent offrir une image comparative rapide. Leur majorité ne se réfère pas –

¹⁹ *Joint Report On Social Protection And Social Inclusion 2010*, European Commission - Directorate General for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, pp.139-142.

spécialement – au degré de développement de la législation et des systèmes de protection sociale et, tant peu, à l'aide des personnes en situation d'abandon. On peut rappeler de nombreux indicateurs et indices du développement économique (y compris le Produit Intérieur Brut / PIB), du développement social, du développement humain ou même ... du bonheur. Parmi eux, le plus fréquemment utilisé et invoqué est probablement l'indice de développement humain calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Dans la dernière édition (2010)²⁰, qui inclut 169 pays et autres 25 territoires, tous les pays de l'Union Européenne étaient encadrés dans les deux premières catégories, et pour les pays inclus dans notre analyse la situation est la suivante:

Tableau 5. Développement humain très élevé:

Pays	Valeur de l'indice de développement humain (IDH)	Classement selon l'IDH
Norvège	0.938	1
France	0.872	14
Grèce	0.855	22
Italie	0.854	23
Slovénie	0.828	29

et

Tableau 6. Développement humain élevé:

Pays	Valeur de l'indice de développement humain (IDH)	Classement selon l'IDH
Lettonie	0.769	48
Roumanie	0.767	50

À partir seulement de ces données ou d'autres du même type, on n'obtient pas une image plus claire de la situation qui fait l'objet de notre analyse. Pour essayer de trouver un dénominateur commun comparable utilisant les données disponibles, on

²⁰ http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2010_FR_Tables_reprint.pdf

peut faire appel à l'analyse des frais réalisés avec la protection sociale, soit dans des sommes absolues au niveau national ou per capita, soit comme pourcentages du Produit Intérieur Brut (PIB).

On part notre analyse d'un tableau qu'on a présenté aussi à la page 21 de ce document:

Tableau 7. Frais avec la protection sociale²¹; 2007

<i>Indicateur rapport</i>	<i>Pays / aire de rapport</i>							
	EU27	France	Italie	Roumanie	Slovénie	Grèce	Lettonie	Norvège
% du PIB	26.2 p ²²	30.5 p	26.7 p	12.8	21.4 p	24.4	11.0 p	22.8
Euro/habitant	5725.9p	8007.3 p	5811.7p	298.8	2677.5 p	4004	694.6 p	12354
Pouvoir d'achat standard²³ (PPS)	6521.8 p	8264.3 p	6773.3 p	1352.2	4760.5 p	5719.9	1580 p	10141.4
Prestations sociales²⁴(% du total protection sociale)	96.3 p	95.2 p	95.4 p	98.5	97.5 p	97.5	97.3 p	97.8

²¹ Les frais concernant la protection sociale contiennent 'Prestations sociales' qui consistent dans des transferts, en numéraire ou en nature, aux ménages et aux personnes physiques, afin de les exempter du poids d'un ensemble défini de risques ou de besoins; frais d'administration, qui représentent des frais du schéma de direction et d'administration; Autres frais, qui consistent dans des frais divers des systèmes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres).

²² p = données préliminaires / provisoires

²³ Définition: Le standard du pouvoir d'achat (SPC) est la dénomination donnée par Eurostat à l'unité monétaire artificielle, où la Parité du pouvoir d'achat (PPP) et les frais réels pour UE-27 sont exprimés dans la base de euro UE 27. Contexte: Les sommes exprimées en SPC ont le même pouvoir d'achat dans toute l'UE 27. Leur pouvoir d'achat est une moyenne pondérée du pouvoir d'achat des monnaies nationales des états membres de l'UE. Autrement dit, elles reflètent le niveau moyen du prix dans l'UE 27, ou, plus exactement, la moyenne pondérée des niveaux de prix des états membres.

²⁴ Les prestations sociales sont des transferts, en numéraire ou en nature, des systèmes de protection sociale aux ménages et aux personnes physiques, afin de les exempter du poids d'un ensemble défini de risques ou de besoins. Les fonctions (ou les risques) sont : maladie / santé, handicap, âge, d'héritier, famille/enfants, chômage, habitation, exclusion sociale non classifiée ailleurs (NEC)

Prestations sociales pour la famille / les enfants (% du total des prestations sociales)	8.0 p	8.5 p	4.7 p	13.2	8.7 p	6.2	11.0 p	12.6
Prestations sociales pour la famille / les enfants, par capital, ajustées au pouvoir d'achat	499.9 p	669.1 p	304.6 p	176.5	402.2 p	344	169.3 p	1246.1
Prestations sociales pour les personnes âgées (% du total des prestations sociales)	39.6 p	38.7 p	51.4 p	43.2	39.3 p	43.6	44.9 p	30.4
Prestations sociales pour les personnes âgées, par capital, ajustées au pouvoir d'achat	2486.1 p	3042.5p	3323.5 p	575.8	1824.6 p	2429.8	690.1 p	3016.6

Source: *Eurostat*

Les données du tableau ci-dessus sont un argument pour le manque d'homogénéité de la réponse donnée par les pays membres de l'UE aux problèmes sociaux. La diversité mentionnée antérieurement de la perspective des politiques, des stratégies et des pratiques nationales, se retrouve aussi au niveau des ressources financières engagées. Si on se rapporte aux pourcentages du PIB, le rapport des frais totaux avec la protection sociale entre Lettonie et la France est à peu près 1/3. Si on fait référence aux sommes dépensées par habitant, pondérées par l'indice du pouvoir d'achat standard, les extrêmes deviennent la Roumanie et la Norvège, avec un rapport d'environ 1/7,5.

En allant avec l'analyse au-delà des frais globaux réalisés dans chaque pays, on s'arrête à trois comparaisons:

1. **Prestations sociales pour la famille / les enfants**, parce qu'elles incluent les frais réalisés pour la prévention de l'abandon des enfants, mais aussi les frais de prise en charge des enfants et des adolescents abandonnés.

2. **Prestations sociales pour les personnes âgées**, parce qu'elles incluent les frais prise en charge des personnes âgées seules / abandonnées / accueillies dans les institutions résidentielles.

3. Le rapport entre les deux types de prestations ci-dessus.

Une première constatation, prévisible, n'indique pas une relation directe entre le développement économique du pays et les frais per capita ajustés au pouvoir d'achat: la Roumanie et la Lettonie occupent les dernières places, avec des valeurs d'approximativement 40% de la moyenne européenne pour la famille et l'enfant et de 20-25% de la moyenne EU27 pour les personnes âgées.

On peut être plus optimistes seulement si on analyse ces données de la perspective des pourcentages du PIB:

- **Prestations sociales pour la famille et l'enfant**: la Roumanie (13,2%), la Lettonie (11%), à côté de Norvège (12,6%) ont des pourcentages supérieurs à la moyenne européenne de 8% du PIB;

- **Prestations pour les personnes âgées**: la Lettonie (44,9%), la Roumanie (43,2%) à côté de Grèce (43.6) et – surtout – l'Italie (51.4).

Analysant la croissance des frais per capita dans la période 2000-2005, on peut observer une évolution plus accélérée dans les mêmes pays (la Roumanie et la Lettonie, à côté de Grèce):

Tableau 8. Les frais concernant la protection sociale par habitant, aux prix constants (annuité de croissance)²⁵

	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	Moyenne annuelle de croissance pour la période 2000-2005
France	1.8	4.4	2.2	2.7	1.8	2.6
Grèce	8.6	2.6	4.5	5.1	5.4	5.2
Italie	3.1	1.9	1.5	1.3	0.8	1.7
Lettonie	1.3	5.8	7.1	2.6	7.9	4.9
Roumanie	6.7	9.2	6.5	31.3	2.8	10.9

²⁵ **Statistics in focus**: Population and social conditions, Author: Alexandra PETRÁŠOVÁ, 46/2008, Social protection in the European Union, p. 7, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-046/EN/KS-SF-08-046-EN.PDF

Slovénie	4.8	3.5	0.2	3.0	2.1	2.7
Norvège	5.3	0.2	5.1	2.7	1.0	2.8

Les frais de protection sociale par habitant à la constante des prix ont constamment augmenté à partir de l'année 2000 (voir le tableau ci-dessus). Dans cette période, la croissance a été accentuée surtout en Roumanie (10,9) et en Grèce (5,2%). Les tendances présentées dans le Tableau peuvent être expliquées par une combinaison de facteurs, principalement les adaptations sociales et les modifications législatives dans le domaine de la protection sociale. Un autre facteur qui pourrait expliquer ces tendances est le taux d'inflation. Faisant une comparaison entre les frais des prestations sociales pour la famille et l'enfant et les frais des prestations sociales pour les personnes âgées, soit comme pourcentages du PIB, soit comme sommes per capita, on pourrait arriver à la constatation d'une évidente dissonance.

La conclusion serait fautive parce que les prestations sociales pour les personnes âgées – qui représentent approximativement 40% du total des frais pour les prestations sociales, comme moyenne européenne – incluent les sommes représentant les frais pour les pensions. Ce sont des formes d'assurance et non d'assistance sociale. La statistique des frais de prise en charge de cette catégorie de personnes⁵³ nous offre une image différente sur les préoccupations pour la prise en charge des personnes âgées en situation d'abandon:

Tableau 9. Les frais pour la prise en charge des personnes âgées – pourcentages du PIB

	2000	2008
France	0.17	0.35
Grèce	0.09	0.09
Italie	0.1	0.14
Lettonie	0.15	0.17
Roumanie	0.03	0.04
Slovénie	0.25	0.15
Norvège	1.7	1.61

Source: *EUROSTAT*²⁶

²⁶<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&pcode=tsdde530&plugin=1>

Conformément à ces données, tous les pays analysés – sauf la Norvège – sont sous la moyenne EU 27 comme niveau des frais. Au niveau de l'année 2008, la France est la seule qui s'approche de la moyenne européenne, alors que les résultats de tous les autres pays sont entre 10% et 40% de la moyenne européenne. L'exercice qu'on a fait, celui d'essayer de passer au-delà de l'interprétation des actes normatifs et de déchiffrer les réalités des systèmes de protection sociale des personnes en situation d'abandon du point de vue de l'argent qu'elles ont à disposition, ne nous offre certainement pas une image complète. On ne peut pas obtenir cela que par la corrélation correcte et complète de tous les autres facteurs antérieurement spécifiés: culturels, sociaux, économiques, démographiques, etc. L'analyse de la perspective des frais réalisés au niveau national nous offre seulement une dimension supplémentaire dans la compréhension des politiques et des pratiques concernant l'aide des personnes en situation d'abandon et l'investissement matériel – financier dans la relation d'abandon.

La lecture des données statistiques peut être réalisée de manières diverses, éventuellement subjectives, par exemple: les pays avec les plus grands décalages des standard de prise en charge dépensent moins que les autres en sommes absolues (la perspective subjective – négative); les mêmes pays ont des taux de croissance des frais budgétaires plus grands que la moyenne européenne (la perspective subjective – positive).

6. Conclusions

En reprenant, après sept années, l'exercice de synthétiser des réalités et des besoins communs au domaine des professions qui interviennent à l'appui social des enfants, des adolescents et des personnes âgées, une première constatation est celle que la démarche paraît plus difficile. On peut indiquer plusieurs aspects qui peuvent contribuer à cette difficulté augmentée:

a. Le nombre des pays inclus dans l'analyse a significativement augmenté, de trois (la France, l'Italie, la Roumanie) à six (les trois antérieurement précisés, la Grèce, la Slovénie, la Lettonie) plus encore un (la Norvège). On doit analyser ainsi une mosaïque avec plusieurs pièces.

b. Le contexte social et économique est différent, au niveau de chaque pays en partie et au niveau européen d'ensemble. La crise économique qu'on traverse a eu, même dans la période du déroulement de l'enquête sur terrain, l'un des moments de maximum. Tous les pays analysés (peut-être à un degré plus réduit la Norvège) s'en sont confrontés et trois pays (la Grèce, la Roumanie, la Lettonie) se trouvent parmi les plus gravement affectés pays européens.

c. A l'incertitude qui découle de la situation difficile actuelle s'ajoutent des menaces sociales des prévisions de l'avenir prochain ou à moyen terme: des changements démographiques dus au vieillissement de la population et à la migration

en crue (une solution de certains problèmes économiques, sociaux et démographiques, mais aussi une cause potentielle de nouveaux problèmes).

Au niveau européen, il y a des politiques et des pratiques éducationnelles harmonisées pour l'enseignement supérieur (le processus Bologne, le système européen de crédits transférables), l'enseignement professionnel (ECVET), on a un Cadre Européen des Qualifications. Elles se trouvent dans des stades divers de l'implémentation. Mais on n'a pas un équivalent au niveau des politiques et des pratiques sociales. Cette situation faite plus facile l'harmonisation de la forme que des contenus de la formation dans le domaine social.

Si dans la formation initiale, au moins au niveau universitaire, le besoin de la transférabilité des crédits a porté à une homogénéisation des contenus, pour la formation professionnelle cet effet est attendu de l'ECVET. Comme il résulte aussi des états des lieux nationaux, les plus sensibles aspects sont ceux liés à la formation continue. On a plusieurs possibles explications pour cela:

- a. les déjà invoqués changements économiques et sociaux;
- b. les changements démographiques accélérés attirent le besoin de nouvelle spécialisation et d'actualisation des compétences des professionnels qui peuvent se confronter avec des clients de groupes ethniques, religieux, culturels divers, ou ils peuvent constater – dans le temps – la quasi-disparition des clients enfants et l'abondance des clients personnes âgées.
- c. on constate déjà non seulement une migration des potentiels usagers de l'accueil familial mais aussi une migration des professionnels dans le domaine.

On ose à supposer que ces changements simultanés des problèmes sociaux et du besoin de formation des professionnels de la relation d'aide des personnes en situation d'abandon, ne réduiront pas leur vitesse et leur intensité dans le futur proche. Dans ces conditions, on considère extrêmement nécessaires les reprises et les extensions de la démarche et de l'analyse du type de celle réalisée dans les projets RELAIS. Cela permettrait l'ajustement de la réponse que les professionnels du social peuvent offrir aux problèmes avec lesquels se confrontent les plus vulnérables membres de notre société.

Malgré tous ces éléments, un constat apparaît suite à la lecture de chaque chapitre du document actuel: les éléments de différenciation, au niveau de la signification donnée aux termes de spécialité, à la législation nationale, aux structures qui offrent des services sociaux, aux besoins des bénéficiaires d'aide sociale (personnes en situation d'abandon – enfants, adolescents et personnes âgées), aux principes et aux valeurs qui règnent la pratique des professionnels du secteur, aux besoins mais aussi aux modalités de formation initiale et continue des professionnels, sont moins nombreuses que les points communs.

Notre constat est tant plus important que, tout au long de deux projets, nous avons comparé des réalités des pays qui ont en commun l'appartenance à l'Europe géopolitique, mais qui sont différenciés par d'autres nombreux facteurs: la taille et les formes d'organisation administrative, la langue, l'histoire et la culture, la religion et le

rôle qui joue les organismes religieux dans la société, le niveau de développement économique et social, le moment de l'entrée dans l'Union Européenne etc. Les comparaisons ont visé principalement la France, l'Italie, la Roumanie, la Grèce, la Slovénie et la Lettonie. Nous avons considéré la Norvège comme un repère externe, très intéressant mais pas complètement intégré dans l'analyse.

Les principales différences constatées, au delà de celles liées aux investissements matériels et financiers dans la protection des personnes en situation d'abandon (justifiées facilement par des niveaux de développement économique et social différents), se réfère à deux aspects: le mode d'organisation et de structuration des fournisseurs de services sociaux et le rôle accordé à certains acteurs de la société civile, en particulier aux organisations religieuses.

En ce qui concerne l'organisation et la structuration des fournisseurs de services sociaux des pays concernés, nous avons retenu trois niveaux différents: national, régional/départemental et local. Les exceptions, la Slovénie et, partiellement, la Lettonie peuvent être justifiées par les dimensions réduites géographique et démographique, ce qui n'a pas exigé une décentralisation complète.

Aussi importantes, comme les différences sont aussi les points communs rencontrés dans les documents nationaux (état des lieux). Les plus visibles nous ont parus les besoins de développement des compétences indiquées dans les diagnostics des besoins de professionnalisation. Tous les documents indiquent des besoins qui font plutôt l'objet de la formation continue que de la formation initiale: l'actualisation et le développement des compétences aux nouveaux outils et méthodes de travail, l'identification de la réponse aux nouveaux problèmes et phénomènes sociaux etc. Nous nous expliquons ce fait par une certaine coordination internationale/européenne à travers les démarches de la part de plusieurs organismes et niveaux.

Les valeurs, les principes, les règles et les pratiques des professions qui interviennent dans l'aide des personnes en situation d'abandon (même si on parle des professions du domaine médical, psychologique ou social) ont un caractère unitaire. Ce fait a été favorisé par l'activité des organisations professionnelles européennes et internationales, des études et des rapports au niveau national ou comparatif transnational.

Un dialogue et une coordination internationale du même type comme, on le voit au niveau des organismes de formation, en particulier ceux de niveau universitaire. Le cadre de la formation est établi par le processus de Bologne (ou plus récemment le Cadre Européen des Certifications) et les contenus sont débattus et harmonisés dans des structures comme les associations européenne et les associations internationales des écoles sociales, de psychologie et de médecine.

La diffusion, la valorisation et le transfert des bonnes pratiques sont favorisés par des programmes européens, et pas seulement celles qui sont axées sur la formation professionnelle (Leonardo da Vinci), comme c'est le cas de notre projet, mais aussi des programmes dédiés à l'éducation et à la formation universitaire (ERASMUS,

TEMPUS), la formation continue ou l'éducation des adultes (Grundtvig) ou de recherche (les programmes-cadres de l'UE).

L'Europe tente de répondre simultanément à la nécessité de répondre à deux idées fondamentales: la préservation de la «diversité» - et pas seulement la culture - et de trouver de nouvelles significations et plus profonde du terme «union». L'expression est souvent utilisée précisément parce qu'elle ne répond pas aux deux parties apparemment inconciliables est l'«unité dans la diversité».

La modalité concrète dans laquelle les deux impératifs, celui des cadres réglementaires compatibles et comparables au niveau transnational et celui de la préservation du caractère national, pour se conformer à des aspects particuliers de la diversité culturelle, sociale, économique ou politique de mettre en œuvre les politiques et pratiques sociales, dépend de nombreux facteurs. On considère que la décision politique ou administrative est basée sur des arguments des experts et que les arguments sont issus d'une analyse scientifique. Notre nous attendons que les résultats des analyses réalisées dans le cadre des projets RELAIS et RELAIS PLUS puissent apporter leurs contributions à ce défi.

Bibliographie

- ***, 2002-2007: *Medium-Term Strategy Contributing to peace and human development in an era of globalization through education, the sciences, culture and communication*, UNESCO, 2002
- Blackburn, Philip. 2006. *Childcare services in the EU - what future?*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions
- Buonfino, Alessandra. 2006. *'Immigration and Integration'*, The Young Foundation, London
- Commission Staff Working Document Accompanying The Communication From The Commission To The European Parliament, The Council, The European Economic And Social Committee And The Committee Of The Regions - *Renewed social agenda: Opportunities, access and solidarity in 21st century Europe*, Brussels, SEC(2008) 2157
- European Commission - Directorate General for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities. 2010. *Joint Report on Social Protection and Social Inclusion*
- European Commission, Direction General Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, Task Force European Year 2010; 2010againstpoverty@ec.europa.eu
- Gauthier Anne H., 2010. *The Impact of the Economic Crisis on Family Policies in the European Union*, Commission Européenne, Bruxelles
- Gijsberts, Merove, 2004. *'Ethnic Minorities and Integration'* Social and Cultural Planning Office, The Hague (September 2004).
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
- Liddle Roger; Lerais Frédéric, 2006. *Europe's Social Reality - A Consultation Paper From The Bureau Of European Policy Advisers*, Brussel
- PETRÁŠOVÁ, Alexandra, 2008. *Population and social conditions*, Statistics in focus: 46/2008, Social protection in the European Union,
- http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-046/EN/KS-SF-08-046-EN.PDF